

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du Mardi 9 février 2021

Membres présents :

Collège des professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET, Olivier DUPERON, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, Suzane EL HAGE, David ANNEBICQUE, Christelle DECLERCQ

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU, Augustine LEMOINE, Lucie CONTAL

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Emmanuel BONNET, Frédéric VELARD, Virginie BRULE-PINTAUX, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Patricia DURIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Edwige HELMER-LAURENT, Arnaud HUGUEL, Jean-Luc PROST

Membre de droit :

Hélène ŒUF, agent comptable

Invités de droit :

Mme la Rectrice, représentée par M. Rémy MERTENS

Bruno MALHEY, Directeur général des services

Invités présents :

Marie-Odette VICTOR, Nathalie RAULT, Marie OLIVIER, William BERTUCCI, Marie-Renée DE BACKER, Damien JOUET, Laure CASTIN, Tamar BALAN, Essaid AIT BARKA, Jimmy MOREL, Emmanuelle LECLERCQ, Yannick REMION, Christophe CLEMENT, Thierry LETELLIER, Patrick RAVAUX, Alhem ARFAOUI, Aurore LONCHAY, Philippine HENRY, Anne JUSSIAUME

Début de la séance à 14h04

1. Points d'information :

Monsieur Olivier DUPERON indique que le point portant sur les élections pour le comité d'orientation des langues est reporté au prochain conseil d'administration.

Il informe le conseil qu'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux a été pris à l'encontre d'un étudiant.

Il indique également qu'un CHSCT exceptionnel aura lieu le vendredi 12 février afin de présenter le nouveau plan d'organisation de l'URCA pour la reprise progressive des étudiants en présentiel.

Monsieur le président indique que la reprise des enseignements sur site doit respecter la jauge de 20 %. La reprise la semaine précédente représentait 13% des étudiants et reste inégale suivant les composantes. Cette reprise progressive s'accompagne d'une phase de dépistage de la COVID réalisée par le SUMPPS.

Madame Suzane EL HAGE indique que certains enseignants refusent de reprendre les cours en présentiel à moins de dix étudiants et demande si cela est règlementaire.

Monsieur le président répond que la seule règle qui prévaut est le fait de ne pas venir en présentiel si le personnel a une maladie ou est reconnue comme personne fragile.

Madame Suzane EL HAGE explique que d'autres professeurs refusent de venir faire les cours car les cours en co-modal représentent une charge de travail supplémentaire.

Monsieur le président répond que le challenge est de faire revenir les étudiants en présentiel pour 20% de leur temps et l'équivalent d'un jour par semaine. Cela ne veut pas dire que les cours doivent tous être en présentiel, en distanciel ou en co-modal. Il compte sur les équipes pédagogiques et les responsables de diplôme pour trouver le bon équilibre. Le mode de fonctionnement actuel devrait être durable pour l'ensemble du semestre.

Madame Françoise LE NY indique que des départements ont voté pour le non-retour en présentiel. Un sondage fait auprès des étudiants signalait que beaucoup ne pouvaient pas revenir en présentiel, du fait de problèmes économiques. C'est à ces étudiants qu'il est demandé de revenir en présentiel pour passer les examens.

Monsieur le président l'entend et indique que la règle du bi-modal est la règle de la reprise qui s'imposera aux enseignants. C'est à l'équipe pédagogique de faire revenir les étudiants au moins une fois par semaine.

Madame Françoise LE NY indique qu'il peut y avoir une difficulté matérielle pour faire revenir tout le monde.

Monsieur le président n'a pas entendu parler de difficulté avec les salles. S'il existe un problème, il demande que la présidence et la DPLDD soient saisies.

Madame Françoise LE NY indique que l'application des normes sanitaires pour des cours avec des effectifs élevés peut être compliquée.

Monsieur Georges DURRY constate un grand investissement de la part des personnels administratifs et des enseignants dans ce contexte compliqué.

Madame Ambre PERRIGUEY indique que pour l'UFR LSH, il n'y a pas de problème de capacité pour les salles, ni de problème de matériel. Elle ajoute que la reprise se passe bien et que de plus en plus d'enseignants demandent à reprendre.

Madame Nathalie BARRANDON indique que la mutualisation des cours rend les choses difficiles. Elle demande si un retour en présentiel comme au mois de septembre 2020 serait possible.

Monsieur le président répond qu'il faut convaincre de la nécessité de reprendre avec des règles qui ne changent pas en cours de semestre. Il est nécessaire que les choses se passent de manière progressive. On peut craindre une situation sanitaire compliquée au retour des vacances d'hiver. Monsieur le président estime que la manière de fonctionner ne va pas changer durant le semestre.

1. Approbation du PV du 1^{er} décembre 2020 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020, à l'unanimité.

2. Questions statutaires :

➤ Modification du règlement intérieur de l'URCA

Monsieur Olivier DUPERON indique que les modifications du règlement intérieur et celles des statuts de l'UFR STAPS ont été approuvées à l'unanimité par la commission des statuts.

Monsieur Olivier DUPERON explique les modifications apportées au règlement intérieur de l'URCA.

Monsieur Emmanuel BONNET demande que la modification relative au vote à bulletin secret fasse l'objet d'un vote à bulletin secret séparé du vote pour les autres modifications. Il comprend les autres propositions qui sont liées à la période particulière.

Monsieur Georges DURRY demande quels sont les excès et faits constatés qui ont menés à cette modification de l'article 1.

Monsieur Olivier DUPERON indique que dans le fonctionnement des assemblées de toutes natures, il n'existe aucun droit de vote à bulletin secret pouvant être demandé par une seule personne.

Monsieur le président explique que les remarques faites lors du dernier CA ont été écoutées et la proposition faite est la plus équilibrée possible. Cette proposition ne concerne pas les votes particuliers mais les votes se faisant habituellement à main levée.

Madame Nathalie BARRANDON se demande si les modalités de vote proposées sont bien adaptées. Pour attendre les 25%, cela nécessiterait une concertation avant la tenue du conseil.

Monsieur le président indique qu'une concertation est possible avec une interruption de séance.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que cela complexifie les choses. Plusieurs personnes sont nécessaires pour demander le vote à bulletin secret. La volonté n'est pas de cacher un vote puisqu'il est possible de fournir une explication du vote en tant que représentant d'une organisation. Il n'a jamais vu d'abus de ce droit en 20 ans de siège au conseil d'administration.

Monsieur le président explique qu'il y a eu quelques demandes qui n'étaient pas légitimes. Il estime qu'il n'est pas difficile de trouver le nombre de personnes nécessaire pour solliciter un vote à bulletin secret dans la mesure où les membres du conseil peuvent se concerter avant la tenue de l'instance.

Les autres modifications du règlement intérieur de l'URCA sont présentées.

*Après un vote à bulletin secret, le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de l'article 1 du règlement intérieur de l'université relative au vote à bulletin secret **avec 19 voix pour et 8 voix contre.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modifications du règlement intérieur de l'URCA relative aux délibérations à distance et à la CPRI, **à l'unanimité.***

➤ **Modification des statuts de l'UFR STAPS**

Monsieur William BERTUCCI explique les modifications apportées aux statuts de l'UFR STAPS.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'UFR STAPS, **à l'unanimité.***

3. Questions financières :

➤ **Acceptation de dons**

Monsieur Olivier DUPERON indique que le don du laboratoire BIOXA est à destination du laboratoire CARDIOVIR. Le don du Lions Club de Soissons est fait au profit de l'UMR 1250.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le don de 12 000 euros du laboratoire Bioxa effectué au profit du laboratoire CARDIOVIR, **à l'unanimité.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le don de 9 000 euros du Lions Club de Soissons effectué au profit de l'UMR 1250, **à l'unanimité.***

4. Questions ressources humaines :

➤ **Adhésion au dispositif ENSAP**

Monsieur le président explique ce qu'est le dispositif ENSAP.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'adhésion de l'établissement au dispositif ENSAP, **à l'unanimité.***

5. Maison Grand Est Europe :

➤ **Approbation de la convention constitutive du GIP Maison Grand Est Europe**

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la convention constitutive du GIP Maison Grand Est Europe, **à l'unanimité.***

6. Questions pédagogiques :

➤ Capacités d'accueil

Monsieur Damien JOUET présente les capacités d'accueil Parcoursup 2021-2022, les capacités d'accueil pour les licences professionnelles et la proposition de calendrier pour les sélections en licence professionnelle.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil relatives à Parcoursup 2021-2022, les capacités d'accueil 2021-2022 pour les licences professionnelles et la proposition de calendrier pour les sélections en licence professionnelle, à l'unanimité.

7. Questions recherche :

➤ Demandes de subventions FEDER

Monsieur Olivier DUPERON présente les demandes de subvention FEDER.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les demandes de subvention FEDER pour les projets INHI-SIAL, ATRAKTOR et DENDRINO (dispositif régional Jeunes Chercheurs), le projet ViroMod (FRCR) et le projet AEROLAB, à l'unanimité.

8. Questions diverses :

Madame Nathalie BARRANDON avait posé la question suivante « les examens terminaux en distanciel posent de réels problèmes de fond (équité informatique/numérique, identité de celui/celle qui compose, triche concernant les contenus...); pour y remédier, quelles sont les dispositions envisagées afin que le maximum d'examens des semestres pairs puissent avoir en lieu en présentiel et ainsi garantir la validité de nos diplômes nationaux ? »

Monsieur le président indique que l'organisation d'examen en présentiel avait été proposée. Il n'est pas possible que l'étudiant ne soit évalué qu'avec du contrôle continu tout au long de ses études.

Madame Nathalie BARRANDON demande s'il est envisagé de demander le prêt de salles auprès des collectivités locales afin de réaliser plus d'examens en présentiel. Des surveillants supplémentaires pourraient être prévus par le biais de contrats étudiants. Il pourrait être demandé aux composantes à ce que les étudiants de L3 réalisent leurs examens en présentiel.

Monsieur le président répond que l'établissement va essayer de trouver les meilleures réponses aux demandes de chacun. Différentes solutions doivent être étudiées. Les évaluations doivent être réalisées dans les meilleures conditions possibles afin de conforter l'évaluation de toute une année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h24.